LA CHRONIQUE JUDICIAIRE

C'est à Zoerle-Perwijs, en Campine anversoise, à moins d'une lieue du château domanial, siège d'une justice de paix, et de la somptueuse abbaye norbertine de Tongerloo, que la femme du médecin Maes Auguste, Stéphanie Verlinden donna le jour, aux premières heures de l'automne en 1876, à un fils qui devait faire honneur à sa famille, à sa terre natale, à notre magistrature d'outre-mer et à tous ceux qui l'ont aimé, par son intelligence, sa pénétration psychologique, sa culture juridique, sa droiture foncière et la douce bonhomie dont il savait ganter la combativité de son tempérament.

Le rudiment appris et les humanités fructueusement achevées en son pays d'entre les deux Nèthes. Joseph-Jean-Marie Maes s'était inscrit à la faculté de Droit de Louvain. Après trois ans, il quitte Louvain pour Liège où il conquiert — car il aura toujours, même en ses heures les plus repliées, un petit air de conquête, voire de coquelet « battant » — le doctorat en droit et la licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires. Il vient aussitôt à Bruxelles se placer sous le patronat de M° Hemeleers-Legrand. Le 18 décembre 1903, le jeune maître campinois sera inscrit au tableau de l'Ordre des avocats du barreau bruxellois.

Impulsif et ardent, mais sûr en ses réflexes et maître de ses ardeurs, vaillant à la liégeoise mais fin comme paysan, Maes était à la fois trop généreux pour se désintéresser de la miséreuse condition des humbles de son temps et ne point mettre sans lésine connaissances et talent au service de leurs droits, mais trop bien défendu, par son traditionnalisme campinois, des séductions marxistes, pour y succomber. Il alla se ranger sous le drapeau frais hissé des démocrates chrétiens les plus déterminés. C'est dans leurs rangs qu'il rencontra Jules Renkin et, sans doute, cette rencontre ne fut-elle pas étrangère à la détermination qu'il prit, vers la fin de 1906, de fatre carrière dans la magistrature congolaise.

Arrivé à Boma le 22 janvier 1907 au titre de magistrat à titre provisoire, Maes y est attaché en principe à la direction de la justice du gouvernement général, mais chargé de temps à autre et de-ci de-là d'intérims juridictionnels en première instance, à Boma ou Léopoldville, ou même en appel, à Boma. Nommé, par décret, magistrat à titre définitif dès le 12 janvier 1908, il sera désigné comme juge suppléant, sans titulaire présent au siège, d'ailleurs, du Tribunal de première

STÈLE

Le président J. MAES.



instance de Coquilhatville. Il en deviendra titulaire le 27 janvier 1911. Mais dès le cinq mars 1912, à l'expiration d'un second congé statutaire, il sera nommé assesseur au Tribunal d'appel de Boma, où l'intérêt général appelle un juriste aussi informé des conditions encore très particulières de la vie de broussard dans la cuvette équatoriale que des principes traditionnels du Droit et des conformismes jurisprudentiels. Dans sa judicature au siège présidé par le président Cucciniello, représentant hors pair des milieux où l'on pense, Maes jut le représentant des milieux où l'on vit. Non qu'il défende les abus que l'on sait, mais il les condamne principalement en ceux qui les provoquent par la voie sans audace de décrets ambigus ou d'ordres ondoyants, et fait bénéficier d'une juste indulgence les « lampistes ». Des anciens magistrats n'ont pas oublié

les propos indignes mais d'une indignation plus rosse que violente, plus narquoise qu'acerbe, dont le conseiller Maes, minuscule et frileux, dans un fauteuil d'osier amené de Ténériffe dans sa maison de juge du plateau de Boma, leur dispensait l'aubaine. Ces propos ont été pour beaucoup dans la haute conception d'une mission tutélaire au service du noir dont les magistrats accepterent à la fois la grandeur et les charges.

Après avoir été l'assesseur de Michel Cucciniello, Maes fut celui d'Yvan Grenade qu'il accompagna dans l'Ubangi, vers 1918, dans une session itinérante qui s'acheva à Léopoldville.

Le 1° août 1921, Maes fut nommé président de la juridiction qui allait s'appeler, durant quelque temps, la Cour d'appel de Boma et deviendrait la Cour d'appel de Léopoldville quand l'ancien chef-lieu du district du Moyen-Congo, devenu cheflieu de la province du Congo-Kasaï en 1919, se muerait, en remplacement de la vieille Embomma des hollandais, de Delcommune et de Stanley, en capitale champignonnante. A Léopoldville-Est, l'ancienne Kinshasa, le président Maes fut bien obligé de se répandre un peu plus qu'il a société un peu « directoire » à son goût de l'ancienne capitale. Il s'y fit même rejoindre par sa femme et ses deux jeunes filles, pour quelque temps du moins, mais sans jamais se départir de la simplicité si chère aux gens du Haut. Il devait s'y éteindre, après une courte maladie, le 17 janvier 1930.

Après lui avoir fait d'émouvantes funérailles en présence des plus hautes autorités belges, françaises ou consulaires, funérailles au cours desquelles M. A. Gaspar, substitut du procureur général, fit son éloge funèbre, les amis du président Maes, à l'initiative de son successeur M. E. Jungers, commandèrent son médaillon au bon maître sculpteur G. Devreese. Ce médaillon qui nous conserve fort heureusement les traits du modèle et son attitude sous la robe d'audience, a été placé sur sa tombe au cimetière de Léopoldville. Elle conserve la mémoire de cet homme à la personnalité une et pourtant complexe, de ce magistrat qui fut vivace et réfléchi, combattif et courtois, tranchant et nuancé, indépendant sans morgue, indulgent sans faiblesse, fidèle à ses origines campinoises et à sa destinée de Belge d'outre-mer, à ses vues intellectuelles et à ses inpulsivités affectives, à sa connaissance du droit et à son expérience de la vie, simple, compact et droit.

Les transports publics au Congo

Une conférence de M. Detroux à la Section coloniale du Jeune Barreau.

La plupart des Belges de la métropole ne se doutent sans doute pas des problèmes que pose l'organisation des transports au Congo.

Ils ne s'imaginent pas non plus la généreuse ambition et aussi les âpres passions qui animent les projets et réalisations dont vient de nous parler M. A. Detroux, directeur en Afrique de la Compagnie des Chemins de fer du B.C.K. à la Section coloniale du Jeune Barreau.

à la Section coloniale du Jeune Barreau. Les chiffres dansaient une sarabande tandis que le conférencier passait en revue, avec méthode et précision, les divers aspects de l'organisation des transports ferroviaires. Matadi, Lobito. La réponse se trouve dans l'organisation des transports vers l'intérieur et particulièrement des chemins de fer. Mais immédiatement se soulèvent autant de points d'interrogation qui, chacun à leur tour, nécessitent l'examen d'épineux problèmes : écartement des rails, combustibles à employer, électrification, trafic à l'importation et à l'exportation, tarifs à appliquer, matériel roulant, main-d'œuvre.

Chacun de ces problèmes a une solution particulière qui paraît étrange peut-être au Belge de la métropole mais qui est exigée par la configuration géographique spéciale, le climat dont la précipitation double des pluies nécessite des traverses en fer plutôt qu'en bois, le trafic à l'importation bien plus important à destination des indigènes qu'à destination des Européens.

Kamina, Cabalo, Port-Franqui, Léopoldville et aussi cette future cigarette « Mada », autant de noms qui prononcés avec calme et modération par le conférencier m'ont cependant permis de rêver à ces aventures que Noé entreprit en son arche, Christophe Colomb en sa caravelle et dont M° Léon Goffin, président de la Section coloniale du Jeune Barreau rappela le prestige et la magnifique hardiesse en présentant le conférencier. Autant de noms qui refoulent dans l'ombre les aspects techniques et ardus des transports et favorisent les rêves d'évasion.

Marie-Thérèse CUVELLIEZ.